

cultés et la position critique de la province pour son bien, sans esprit de parti, et de manière à mettre fin au règne de politique outrée et à l'agitation causée par le conflit entre la Chambre d'assemblée et le Conseil Législatif qui est au détriment des intérêts de la Province.

"Qu'il est du devoir de tout membre de cette Chambre qui ont à cœur les vrais intérêts de la Province de s'unir et de faire tous leurs efforts pour former, en lieu et place du présent gouvernement une forte administration composée d'hommes qui, dans un esprit de conciliation, sera capable de proposer et de faire accepter par le peuple de cette Province un programme large et modéré de nature à faire face aux exigences de la situation, et d'hommes qui seront capables de s'assurer la confiance du pays et une bonne majorité constitutionnelle des représentants du peuple."

Ces résolutions de la part du Gouvernement et l'amendement proposé par M. Flynn ont provoqué des deux côtés de la Chambre de nombreux discours pendant deux longues séances, et le vote donné en cette circonstance a été défavorable au gouvernement.—35 ont voté pour l'amendement de M. Flynn et 29 appuyant les résolutions de l'Hon. M. Joly.

L'Hon. M. Joly considérant ce vote comme un vote de non confiance a placé la résignation de son cabinet entre les mains de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, tout en demandant une dissolution de l'Assemblée Législative, en vue d'un appel immédiat au peuple. Le Lieutenant-Gouverneur tout en acceptant la résignation du Cabinet Joly, pour des motifs qu'il a fait connaître à ses aviseurs, et que l'espace ne nous permet pas de publier ici, n'a pas cru dissoudre le Parlement actuel, et a confié à l'Hon. M. Chapleau la tâche de former un nouveau Cabinet.

Voici comment ce ministère est composé :

L'Hon. M. Jean-Adolphe Chapleau, député de Terrebonne, Premier et Ministre des Travaux Publics ;  
L'Hon. M. Joseph-Gibb Robertson, député de Sherbrooke, Trésorier ;

L'Hon. M. John-Jones Ross, conseiller législatif pour la division Shawinigan, Président du Conseil Législatif ;

L'Hon. M. Louis-Onésime Lorange, député de Laval, Procureur-Général ;

L'Hon. M. William-Warren Lynch, député de Brome, Solliciteur-Général ;

L'Hon. M. Edmond James Flynn, député de Gaspé, Commissaire des Terres de la Couronne ;

L'Hon. M. Etienne-Théodore Pâquet, député de Lévi, Secrétaire-Provincial.

Le 31 octobre, à trois heures et demie, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur s'est rendu à la Salle du Conseil Législatif, et a donné sa sanction à quatre-vingt-cinq bills y compris celui des subsides.

Avant de clore la deuxième session du quatrième Parlement de la Province de Québec, Son Honneur a prononcé le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;*

*Messieurs de l'Assemblée Législative.*

Je suis heureux de voir qu'en conformité de mon message au Conseil Législatif en date du treize septembre, l'harmonie est rétablie entre le Conseil Lé-

gislatif et l'Assemblée Législative, et j'espère que la bonne entente continuera à régner entre les deux branches de la Législature.

Je vous félicite en même temps sur l'application et l'assiduité avec lesquelles vous vous êtes occupés des mesures qui vous ont été soumises.

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides et je verrai à ce que le meilleur usage soit fait des sommes mises à la disposition du gouvernement.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Acceptez les vœux que je forme pour votre bonheur et celui de vos familles et pour le maintien de la paix et de l'harmonie nécessaires au progrès véritable d'une nation.

Alors l'Honorable Orateur de cette Chambre dit :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur que ce parlement provincial soit prorogé à mercredi, le dixième jour de décembre prochain, pour être ici tenu, et ce parlement provincial est en conséquence prorogé à mercredi, le dixième jour de décembre.

*Convention nationale de 1880.*—La ville de Québec vient de former le projet de chômer la fête de St. Jean-Baptiste, au mois de juin prochain, avec une pompe et un éclat inaccoutumés. Les tronçons épars de la famille canadienne devront pour une journée ou deux venir se grouper autour de la vieille souche implantée sur nos rives, par l'illustre Champlain. Ce sera une démonstration imposante, une affirmation vigoureuse de la force et de la vitalité de notre race sur le sol d'Amérique, en même temps qu'une fête de famille où les cœurs en battant à l'unisson pourront épancher leur joie, leurs peines et leurs espérances de Canadiens. Pour les uns, il y aura le bonheur de revoir le foyer natal après une longue absence ; pour les autres, un religieux sentiment de vénération pour le berceau de notre nationalité ; pour tous, l'occasion de manifester un sincère attachement au drapeau de la patrie, de retremper son courage, par les souvenirs et les exemples glorieux du passé, et de prendre un essor plus vigoureux dans les voies de l'avenir.

Les citoyens de Québec se réunissaient donc dimanche, 26 octobre dernier, afin d'adopter des résolutions propres à assurer le succès de leur patriotique dessein. Huit à dix mille personnes étaient présentes, et toutes d'un commun accord ont acclamé avec enthousiasme la proposition d'inviter toutes les sociétés St. Jean-Baptiste des États-Unis et du Canada, à venir prendre part à la démonstration du 24 juin prochain.

De patriotiques discours ont été prononcés par le président de la société St. Jean-Baptiste de Québec. M. J. P. Rhéaume, l'Honorable M. Chapleau, M. Ch. Langelier, L. G. Desjardins, J. Norbert Duquet, J. B. Caouette, Alphonse Pouliot et le Dr. Fiset.

La convention devra avoir lieu le lendemain de la fête proprement dite. L'on se propose d'y discuter et d'y résoudre des questions de la plus haute impor-